



Communiqué de presse

Villeneuve-la-Garenne

L'info en direct

Le 28/01/2020

Promoteurs, aménageurs, bailleurs et la Ville signent pour la qualité architecturale et paysagère

Le vendredi 31 janvier 2020 à 11h dans les salons de l'Hôtel de Ville, la Ville de Villeneuve-la-Garenne invite les professionnels de l'aménagement urbain, de la gestion et de la promotion immobilière à venir signer une charte pour l'aménagement et la qualité architecturale. À ce jour, 25 acteurs majeurs, publics et privés, ont déjà confirmé leur présence.

Un socle commun et partenarial pour le développement urbain

Engagée depuis plus de 20 ans dans **une mutation urbaine sans précédent** sur le plan national, Villeneuve-la-Garenne, jeune commune de la Boucle Nord de Seine, continue d'innover et d'oeuvrer en faveur de son territoire et de ses habitants. L'enfouissement de deux Lignes à Haute Tension à l'horizon 2024, dégageant une marge supplémentaire de 10% de constructibilité, associée à d'autres projets majeurs d'aménagement en cours (réaménagement du centre-ville, création d'une ferme urbaine dans le cadre du dispositif « Inventons la Métropole du Grand Paris, création d'un écoquartier) laissent présager un **développement urbain considérable**.

Du potentiel, une volonté de fer et de l'audace dans son ADN : un terreau fertile au positionnement de Villeneuve-la-Garenne qui souhaite aller plus loin que le cadre réglementaire imposé aux opérations d'aménagement urbain.

Et c'est dans une dynamique collective, avec l'appui du CAUE92, que la Ville a élaboré une charte de l'aménagement et de la qualité architecturale.

Cette dernière pose une base d'engagements éthiques et techniques à respecter que de nombreux acteurs ont déjà décidé de signer après avoir travaillé de concert avec les services de la Ville à l'occasion de plusieurs ateliers préparatoires clôturés par une table ronde le 20 décembre dernier.

La Charte : une première étape ; une dynamique collective à nourrir

La Charte se veut être un document **vivant qui sera enrichi par les réflexions continues de la ville sur différents thèmes par le biais de nouveaux ateliers** (définition d'un prix de sortie des opérations ou encore question d'animation des rez-de-chaussée dans le contexte d'une ville inondable, etc.). La charte sera à éprouver sur les différentes opérations d'aménagement et de réhabilitation, et **sensible aux différents retours d'expérience**. L'objectif est de relier tous les acteurs qui la signent, augurant également de **rencontres de réseau**, d'échanges de bonnes pratiques et de **synergies**.

Pour recevoir une invitation : CRenard-Delautre@villeneuve92.com

Hôtel de Ville – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne

www.villeneuve92.com

